

# ARBE

PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR

AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ  
ET L'ENVIRONNEMENT



## DIMINUER LES POLLUTIONS PLASTIQUES À TRAVERS LES ACHATS PUBLICS DURABLES *ENJEUX ET ÉLÉMENTS DE MÉTHODE*

FORMATION EN LIGNE  
3 juin 2021 - 9h/12h30



Partenaires de la mission d'animation régionale zéro déchet plastique



Membres associés de l'ARBE :



Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



Membres pléniers de l'ARBE :

# Rappel des règles du jeu



Merci de vous (re)nommer sous le format suivant : **Prénom Nom**  
**Structure**

Pour une écoute de qualité, **merci de laisser vos micros et caméras coupés tout au long du webinaire**



Pour poser une question, **utiliser le module « Discussion » réservé à cet effet**

**Enregistrement du chat et de la présentation**



**Maître du temps et animation de la matinée**





## 9:00 POURQUOI S'ENGAGER DANS LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS PLASTIQUES À TRAVERS LES ACHATS PUBLICS ?

- **L'engagement de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la ville de Nice dans la diminution des pollutions plastiques** : Régine VIOTTI • Direction Développement durable • MNCA
- **Les pollutions plastiques et la mission d'animation régionale « zéro déchet plastique » de l'ARBE**  
Claire POULIN • Chargée de mission pollutions plastiques • ARBE
- **Les enjeux et les actualités réglementaires relatifs aux achats publics de plastiques**  
Valérie BARRE • Chargée de mission restauration collective durable • ARBE & Claire POULIN

## 9:50 COMMENT RÉDUIRE LES POLLUTIONS PLASTIQUES À TRAVERS SES ACHATS PUBLICS ?

### ► LES PRÉALABLES À LA RÉDACTION DES DOCUMENTS DE MARCHÉS

► **Rappel des 4 étapes clés** Valérie BARRE & Claire POULIN

► **Zoom sur le sourcing**

- **Comment réaliser un sourcing au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la ville de Nice et du Centre communal d'action sociale ?**  
Benoit FERRY • Référent développement durable en commande publique • MNCA
- **Présentation de l'annuaire des « apporteurs de solutions » de l'ARBE**  
Claire POULIN • Chargée de mission pollutions plastiques • ARBE
- **Zoom sur 2 solutions au service de la suppression des plastiques à usage unique**  
Alix PUZENAT • Coordinatrice développement • Association Ecoscience Provence  
Stéphanie DICK • Présidente • Association Ecomouv



## 11:00 PAUSE

## 11:15 COMMENT RÉDUIRE LES POLLUTIONS PLASTIQUES À TRAVERS SES ACHATS PUBLICS ?

### ▶ LES MODALITÉS DE RÉDACTION DE MARCHÉ

#### ▶ Intégrer des clauses zéro déchet plastique dans les caractéristiques techniques et/ou dans les critères d'attribution

Eléments de méthode

Valérie BARRE • Chargée de mission restauration collective durable • ARBE

Illustrations par des Initiatives exemplaires en restauration collective

Bruno GILET • Directeur de la restauration collective • Nice

#### ▶ Intégrer des matières plastiques recyclées dans les achats publics

Point d'actualité sur les systèmes de certification des matières plastiques recyclées

Gilles DENNLER • Directeur de la recherche • Innovation Plasturgie Composites

La parole d'un fournisseur

Christophe TESTA • Directeur • MP Industrie Recyclage

## 12:30 CLÔTURE DE LA MATINEE

*Questions/réponses tout au long de la matinée*



# POURQUOI

S'ENGAGER DANS LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS  
PLASTIQUES À TRAVERS LES ACHATS PUBLICS

?



- ▶ **L'engagement de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la ville de Nice dans la diminution des pollutions plastiques**

Régine VIOTTI • Direction Développement durable • MNCA

- **La mission d'animation régionale « zéro déchet plastique » de l'ARBE**

Claire POULIN • Chargée de mission pollutions plastiques • ARBE



# L'ARBE en bref



- ▶ Aider les territoires à mettre en œuvre des actions en faveur de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité
- ▶ Opérateur principal et animateur du collectif régional Biodiversité et de son comité de financeurs
- ▶ 4 axes d'actions : Accompagner / Informer et former / Valoriser / Animer des réseaux
- ▶ En savoir plus : <https://www.arbe-regionsud.org/>



## MEMBRES ASSOCIÉS



## MEMBRES PLENIERS





# La mission régionale de l'ARBE



## 2 DISPOSITIFS

La charte nationale  
La charte régionale

1 ANIMATION RÉGIONALE  
commune confiée à l'ARBE



## La production des plastiques en croissance continue



1870

Invention de la première matière plastique, le celluloïd, utilisée notamment comme alternative à l'ivoire dans les boules de billard.



1950

Début de la production industrielle des matières plastiques. La production mondiale est depuis en constante augmentation.



2018

359

millions de tonnes

de plastiques ont été produites dans le monde, soit

+ de 11

tonnes par seconde



## La production des plastiques

Un déploiement massif de l'usage unique

Plastiques utilisés pour  
la consommation

**50 %** à usage unique

Zero Waste France, 2019

Le sac plastique

**1 seconde** de fabrication,

**20 minutes** d'utilisation,

+ d' **1 siècle** de dégradation

dans la nature.

Surfrider Foundation Europe, 2019



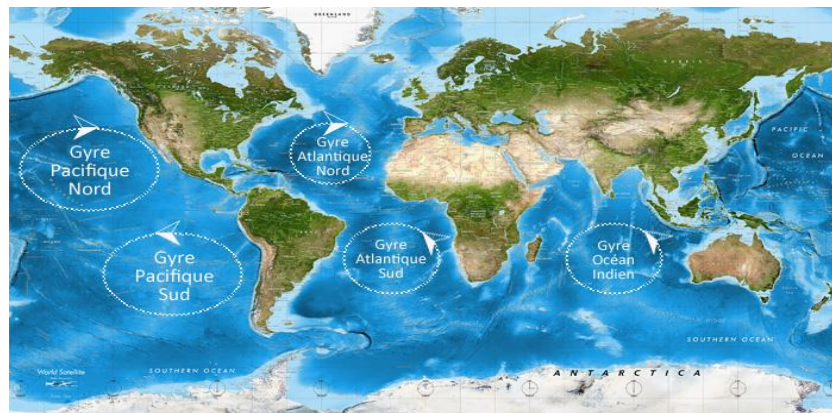


## Milieux naturels



80 %

des déchets plastiques en mer  
viennent de la terre.





## Biodiversité

**701**

Nombre d'espèces marines identifiées  
comme ayant été victimes d'ingestions.

**354**

Espèces marines identifiées comme ayant  
été étranglées par des plastiques.

Susanne Kühn, Jan Andries van Franeker, 2019





## Santé

**100 %**

Les bisphénols, les phtalates, les parabènes, les éthers de glycol, les retardateurs de flamme bromés et les composés perfluorés sont "présents dans l'organisme de l'ensemble des adultes et des enfants".

Étude de Santé Publique France, 2019



## Attractivité des territoires Finances publiques



**5 euros**

Coût moyen annuel par habitant pour les  
collectivités impactées par les dépôts sauvages

ADEME, février 2019



## Comment agir ?

- 1 Sensibiliser à la prévention des déchets plastiques
- 2 Diminuer l'utilisation des matières plastiques
- 3 Gérer et valoriser les déchets plastiques

## TROIS OBJECTIFS





## Pour qui ?

- ◆ Les collectivités locales et les EPCI de Provence-Alpes-Côte d'Azur
    - ◆ Les entreprises
  - ◆ Les établissements scolaires
- [ en tant que partenaires ] :
- ◆ Les associations
  - ◆ Les gestionnaires d'espaces naturels et de milieux aquatiques





## Comment s'engager ?



# La mission régionale de l'ARBE



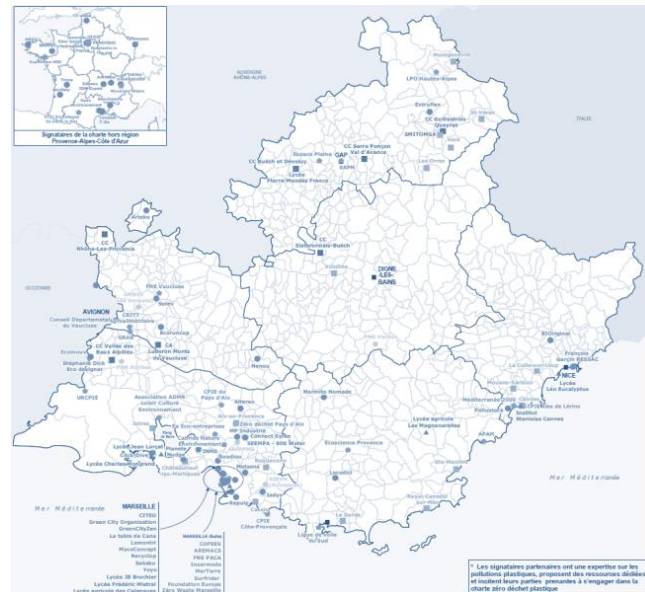
## 199 signataires au 3 juin 2021

60 partenaires

66 entreprises

62 collectivités et EPCI

11 établissements scolaires





## Les outils

- Suivi et évaluation des engagements
- Ateliers de sensibilisation / réunions thématiques
- Un point infos & veilles d'informations mensuelles
- Annuaire de solutions
- Un guide d'aide à la mise en œuvre
- ...



## Le Guide

« Engager son territoire dans une démarche zéro déchet plastique » en Provence-Alpes-Côte d'Azur





## Les 9 fiches thématiques du guide

### FICHE 1 PLAN D'ACTION

- ▶ Établir un plan d'actions adapté à son territoire et mobiliser ses parties prenantes.

### FICHE 2 ACHATS PUBLICS

- ▶ La commande publique un levier essentiel pour diminuer les pollutions plastiques sur le territoire.

### FICHE 3 EXEMPLARITÉ INTERNE

- ▶ Supprimer/mieux gérer les déchets plastiques dans la collectivité.
- ▶ Supprimer les plastiques à usage unique dans les fournitures de bureau.
- ▶ Supprimer les plastiques à usage unique des pauses-café et déjeuner.
- ▶ Mettre en place le tri des déchets plastiques dans les bureaux.

### FICHE 4 ÉCO-MANIFESTATIONS

- ▶ Supprimer/mieux gérer les déchets plastiques dans les manifestations sportives et culturelles du territoire.



## Les 9 fiches thématiques du guide

### FICHE 5 RESTAURATION COLLECTIVE

- ▶ Supprimer les conditionnements en plastiques dans la restauration collective et le portage des repas à domicile.

### FICHE 6 ESPACES VERTS

- ▶ Supprimer les pollutions plastiques issues des espaces verts et des terrains de sport.

### FICHE 7 PLPDMA ET PCAET

- ▶ Inclure la diminution des pollutions plastiques dans le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) et le plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

### FICHE 8 VOIRIES ET RÉSEAUX D'EAU

- ▶ Supprimer les pollutions plastiques sur la voirie et dans les réseaux d'eau (assainissement et pluvial).

### FICHE 9 MILIEUX NATURELS

- ▶ Supprimer les pollutions plastiques dans les milieux naturels, les rivières et la mer.



- **Les enjeux et les actualités réglementaires relatifs aux achats publics de plastiques**

Valérie BARRE • Chargée de mission restauration collective durable

Claire POULIN • Chargée de mission pollutions plastiques

ARBE



# La place de la commande publique dans la transition écologique



- ▶ La commande publique en France : 200 milliards d'€ / an soit **8 % du PIB**
- ▶ En région, la commande publique des collectivités et EPCI : 4,1 Milliards d'€/an soit **800 €/an/habitant**
- ▶ le code de la commande publique en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019 prend en compte le développement durable :
  - à toutes les étapes du processus d'achat
  - à toutes les étapes du cycle de vie des produits
  - avec une approche en coût global
- ▶ **La commande publique : un véritable levier de transition écologique** en faveur de la santé, l'environnement, la biodiversité, la lutte contre les inégalités... tout en favorisant une réponse plus efficace aux besoins



**CODE**  
DE  
L'ENVIRONNEMENT

**Article L541-10-5 du Code de l'environnement** rassemble les interdictions en vigueur ou à venir concernant les produits en matières plastiques à usage unique.

**PLAN**  
**BIODIVERSITÉ**  
Ordonnance interministérielle biodiversité - septembre 2018



PLAN RÉGIONAL DE  
PRÉVENTION ET DE  
GESTION DES DÉCHETS

**Objectif « zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025 »**

Adopté le 26 juin 2019, le plan régional de prévention et de gestion des déchets

Opposable sur l'ensemble du territoire régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Objectif « Zéro Plastique en 2030 » : en stockage et dans la nature**



- ▶ **Loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (« EGALIM »)**
- ▶ **Au plus tard au 1er janvier 2025 prévoit la fin de l'utilisation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires**, universitaires et accueillant des enfants de moins de 6 ans. (pour les collectivités de moins de 2000 habitants cette interdiction prendra effet au 1er janvier 2028).
- ▶ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 prévoit la **fin de l'utilisation des bouteilles d'eau plate** en plastique dans le cadre des services de restauration collective scolaire lorsqu'ils sont desservis par un réseau d'eau potable.
- ▶ Depuis le 1er janvier 2020 **fin de la mise à disposition de certains produits en plastique à usage unique** (gobelets et leurs couvercles, verres et assiettes, pailles, couverts, piques à steak, plateaux repas, pots de glace, saladiers, boites et bâtonnets mélangeurs, bâtonnets ouatés à usage domestique dont la tige est en plastique) SAUF ceux compostables en compostage domestique ou constitués en tout ou partie de matières biosourcées ou ceux considérés comme des emballages.



- ▶ **Loi du 10 février 2020** relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (« AGECE »)
- ▶ **Article 77** : « A compter du 1er janvier 2022, les établissements recevant du public sont tenus d'être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable accessible au public, lorsque cette installation est réalisable dans des conditions raisonnables. Cette fontaine est raccordée au réseau d'eau potable lorsque l'établissement est raccordé à un réseau d'eau potable. »
- ▶ **Décret d'application du 28 décembre 2020**
  - le nombre de fontaines mis à disposition du public (seuil de 300 personnes/ fontaine)
  - Un exploitant d'ERP qui ne respecte pas cette obligation risquera une amende de 1 500€ (portée à 3 000€ en cas de récidive).
  - Il est rappelé que les parcs et jardins sont considérés comme des installations ouvertes au public (IOP) et non des établissements recevant du public (ERP) ; ils ne sont donc **a priori** pas soumis à cette obligation.



- ▶ **Loi du 10 février 2020** relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (« AGECE »)
- ▶ « Tendre vers le 100% de plastiques recyclés d'ici 2025 »
- ▶ **Article 58 : Etat et collectivités doivent montrer l'exemple en privilégiant dans les achats les biens issus des filières du réemploi, de la réutilisation et du recyclage.**
- ▶ **Décret d'application le 10 mars 2021 (application immédiate)**
  - Liste des produits ou catégorie de produits concernés : 17 familles d'achats
  - Proportions minimales fixées (en % du montant total hors taxes de la dépense consacrée à l'achat de chaque produit ou catégorie de produit au cours de l'année civile)
  - L'Etat, les collectivités et leurs groupements devront déclarer la part de leur dépense annuelle consacrée à ces produits auprès de l'Observatoire économique de la commande publique (OECB)



## ► Décret d'application le 10 mars 2021 (application immédiate)

- Liste des produits ou catégorie de produits concernés : 17 familles d'achats
- Proportions minimales fixées **doivent être « issus du réemploi OU de la réutilisation OU intégrant des matières plastiques recyclées** (en % du montant total hors taxes de la dépense consacrée à l'achat de chaque produit ou catégorie de produit au cours de l'année civile)
  - **Des taux relativement bas pour l'ensemble des familles d'achats (20%) sauf pour le papier (40%)**
- L'Etat, les collectivités et leurs groupements devront déclarer la part de leur dépense annuelle consacrée à ces produits auprès de l'Observatoire économique de la commande publique (OECB)



- ▶ **Projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets** (votée par Assemblée nationale le 4 mai 2021)
- ▶ **Article 15** vise à rendre obligatoire la prise en compte des « aspects environnementaux des travaux, services ou fournitures achetés » dans les marchés publics. Il contient deux mesures :
  - La première a pour objectif d'imposer aux acheteurs de prévoir, dans leurs marchés publics, des conditions d'exécution prenant en compte la performance environnementale.
  - La seconde vise l'obligation, pour les acheteurs, d'attribuer le marché en prenant en compte la valeur écologique des offres.

*Quid exigeance du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse et pas de pondération des critères favorables au critère environnemental prévue)*
- ▶ **Attente vote définitif et décret d'application**



# QUESTIONS / REPONSES





# COMMENT

## RÉDUIRE LES POLLUTIONS PLASTIQUES À TRAVERS SES ACHATS PUBLICS ?

1. LES PRÉALABLES
2. LES MODALITÉS DE RÉDACTION



## ► Rappel des 4 étapes clés

Valérie BARRE & Claire POULIN - ARBE



## ► REGLE N°1 Achetez ce dont vous avez vraiment besoin

- Associer les futurs usagers et utilisateurs
- Réinterroger ses pratiques
- Définir ses besoins en terme de fonctionnalités
- Identifier et connaître l'offre disponible, les solutions alternatives





# SONDAGE



## ► REGLE N°2 : Supprimer les objets à usage unique et optimiser la durée de vie et d'usage plutôt que le coût lors des achats

- Raisonnement en coût global
- Analyse du cycle de vie
- Connaissance de l'offre disponible susceptible de répondre à mon besoin





- ▶ **REGLE N°3 : Favoriser les alternatives aux matières plastiques lorsqu'elles existent**
  - Moindre impact sur l'environnement et la santé sur l'ensemble du cycle de vie





# SONDAGE



- ▶ **REGLE N°4 : Si aucune alternative n'est possible : favoriser les objets en plastique à base de matières recyclées et recyclables en fin de vie**







- ▶ **Comment réaliser un sourcing au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur, de la ville de Nice et du Centre communal d'action sociale ?**

Benoit FERRY

Référent développement durable en commande publique • MNCA



# QUESTIONS / REPONSES



## ► Présentation de l'annuaire des « apporteurs de solutions » de l'ARBE

Claire POULIN

Chargée de mission pollutions plastiques • ARBE



Annuaire de prestataires

valorise les signataires "entreprises" et « associations partenaires" engagés dans la charte régionale zéro déchet plastique

**Non exhaustif**

## Un annuaire en constante évolution Une actualisation en cours

1. Collecte et gestion des déchets
2. Diminution des plastiques dans les réseaux d'eau
3. Aménagement de la voirie
4. Accompagnement des professionnels
5. Gestionnaires de milieux naturels et aquatiques
6. Eco-manifestation
7. Espaces verts et équipements sportifs
8. Restauration collective
9. Sensibilisation des parties prenantes
10. Diminution des emballages à usage unique



# L'annuaire des solutions



## Sensibiliser les parties prenantes

**ReMed**  
ZÉRO PLASTIQUE



**MERTERRE**  
OBJECTIF ZÉRO DÉCHET PLASTIC



**SURFRIDER**  
FOUNDATION EUROPE



mountain  
riders



Expédition  
**MED**  
STOP PLASTIC IN THE SEA



**ZEROWASTE**  
MARSEILLE



**ZÉRODÉCHET**  
PAYS D'AIX



**FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT**  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



**AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ**  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**MEDITERRANEE  
2000**



2030  
**SAUVAGE**



**ESPACE  
PLAINE**



EXPEDITION TO OCEAN CONSERVATION  
NO PLASTIC  
*Watch  
the Sea*



**Société  
Alpine  
de Protection  
de la Nature**



**Cap Au Nord**  
Entreprendre



**Grab**  
Producteurs d'innovation bio



**URPIE**  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



centre de découverte  
mer & montagne  
**cdm-m**



**Perles  
de la Côte  
Bleue**



**NO PLASTIC  
IN MY SEA**



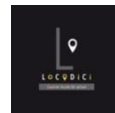


## Eco-manifestations sportives et culturelles

SOLUTIONS LOCALES POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PLASTIQUES DANS LES MANIFESTATIONS

CONTACT

### Boite à Outils Manifestations Zéro Déchet Zéro Plastique



## Diminuer les plastiques non recyclables dans les espaces verts







## Diminuer les pollutions plastiques dans le réseau pluvial

Pollustock



Green  
CITYZEN



Green City Organisation



IADYS

Interactive Autonomous  
Dynamic Systems



PLANÈTE  
NUDGE

cleancom

COLORE LA VILLE!

ARBE  
PROVINCE ALPES  
CÔTE D'AZUR



inms  
se lier durablement

ANTHELYS  
CONSTRUCTIVE SOLUTIONS





## Optimiser le tri et la collecte des déchets



Une meilleure gestion des zones fumeurs



Devenez ensemble une nouvelle vie à nos produits.



## Utiliser des objets en matières plastiques recyclées



Balipro



Structuration de filières  
Matières Premières  
Secondaires plastiques



# L'annuaire des solutions



## Supprimer les emballages alimentaires en plastiques à usage unique





# QUESTIONS / REPONSES



## ► Zoom sur 2 solutions au service de la suppression des plastiques à usage unique

- Les alternatives à la vaisselle en plastiques à usage unique

**Alix PUZENAT**

Coordinatrice développement • Association Ecoscience Provence

- La suppression des bouteilles en plastiques à usage unique

**Stéphanie DICK**

Présidente • Association Ecomouv



# QUESTIONS / REPONSES



- PAUSE -





# COMMENT

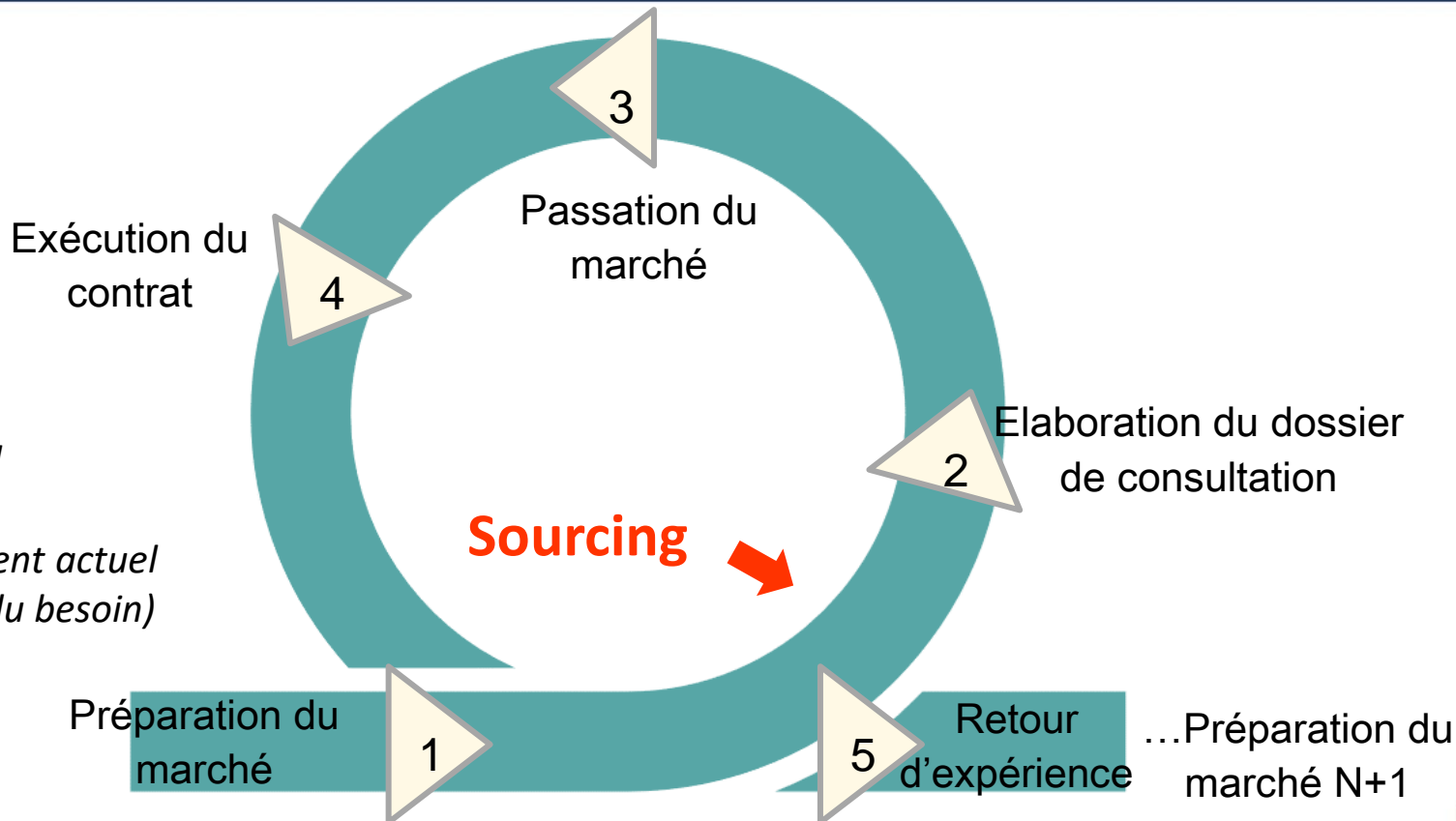
## RÉDUIRE LES POLLUTIONS PLASTIQUES À TRAVERS SES ACHATS PUBLICS ?

1. LES PRÉALABLES
2. LES MODALITÉS DE RÉDACTION



- ▶ **Intégrer des clauses zéro déchet plastique dans les caractéristiques techniques et/ou dans les critères d'attribution**
  - **Eléments de méthode**  
Valérie BARRE  
Chargée de mission restauration collective durable • ARBE
  - **Illustrations par des initiatives exemplaires en restauration collective**  
Bruno GILET  
Directeur de la restauration collective • Nice

# Le cycle de l'achat



Etape 1 :

- *Prise de recul*
- *Diagnostic fonctionnement actuel (dont la déf du besoin)*



- ▶ Avant la rédaction du marché :
  - Identifier les marchés à enjeux
  - Former les agents concernés, associer les usagers/utilisateurs
  - Réaliser une analyse approfondie des besoins sur les marchés ciblés, prise de recul
  - Réaliser un sourcing pour identifier les offres alternatives et moins impactantes



- ▶ Lors de la rédaction du marché :
  - Citer en introduction les objectifs et la stratégie de la collectivité en matière de 0 déchet plastique (et de développement durable)
  - Si l'acheteur connaît bien l'état du marché :
    - Intégrer des clauses dans les spécifications techniques (exigences minimales à caractère obligatoire)
  - Si l'acheteur ne connaît pas très bien l'état du marché
    - Intégrer des critères d'attribution visant à minimiser l'usage du plastique et les déchets plastique (toujours liés directement à l'objet du marché) en leur donnant un poids suffisamment important par rapport au critère « prix »
  - Ouvrir le marché aux variantes :
    - offre alternative au moins aussi performante que la solution technique décrite initialement par l'acheteur



- ▶ Dans les conditions d'exécution :
  - Possibilité d'intégrer des conditions visant à minimiser les déchets plastique : sur le conditionnement (emballage, favoriser le vrac, reprise des produits usagers/emballage...)



- ▶ Spécifications techniques :
  - Produits concentrés, rechargeables
  - Contenants réutilisables
  - En l'absence de solution alternative exiger un pourcentage minimale de matières plastique recyclés
- ▶ Critères de choix : (cadre de mémoire technique)
  - Part de plastiques recyclés
  - Modalités de recyclage et de valorisation envisagés en fin de vie de l'objet du marché
- ▶ Conditions d'exécution :
  - La reprise des emballages en vue d'un recyclage
  - Des emballages compostables

# Des exemples en restauration collective



- **Diminuer les plastiques en restauration collective**

Bruno GILET

Directeur de la restauration collective • Nice





# QUESTIONS / REPONSES



## ► Intégrer des matières plastiques recyclées dans les achats publics

- **Point d'actualité sur les systèmes de certification des matières plastiques recyclées**

Gilles DENNLER

Directeur de la recherche • Innovation Plasturgie Composites

- **La parole d'un fournisseur**

Christophe TESTA

Directeur • MP Industrie Recyclage



# QUESTIONS / REPONSES



Merci pour votre  
attention!



# ARBE

PROVENCE-ALPES  
CÔTE D'AZUR

AGENCE RÉGIONALE POUR LA **BIODIVERSITÉ**  
ET L'**ENVIRONNEMENT**

[www.arpe-arb.org](http://www.arpe-arb.org)

## MEMBRES ASSOCIÉS



MÉTROPOLE  
NICE CÔTE D'AZUR

## MEMBRES PLENIERS

